

INVITATION CONGRÈS 24 FÉVRIER 2024

Palexpo, Rte François-Peyrot 30, Le Grand-Saconnex
Centre de Congrès

Début : 10h30

Envoi II du 24 janvier 2024



Chères et chers camarades,

La date du prochain Congrès approche à grands pas. Nous nous réjouissons de vous accueillir au Grand-Saconnex (GE) le samedi 24 février 2024. Non sans fierté, nous pouvons jeter un regard rétrospectif sur une année électorale réussie – sans oublier que l'année qui commence sera, en termes de campagnes, cruciale pour l'avènement d'une Suisse solidaire.

Le Congrès débutera par l'allocution de Mattea Meyer ainsi que par un aperçu de la nouvelle Co-présidence du groupe parlementaire sur la législature 2023-2027, qui vient de débuter. Ce sera pour nous l'occasion de souhaiter la bienvenue à nos camarades nouvellement élu-es au Conseil national et au Conseil des États. Notre conseillère fédérale, Élisabeth Baume-Schneider, et notre conseiller fédéral, Beat Jans, nous adresseront également quelques mots. Lors de cette rencontre, nous prendrons également congé d'Alain Berset.

Le thème de la pauvreté sera au centre du Congrès. Tou-tes ensemble, en votre compagnie et avec des spécialistes, nous discuterons du nouveau papier de position du PS, intitulé « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche – notre appel : mettre fin à la pauvreté en Suisse d'ici à 2030. » Nous attendons avec impatience vos suggestions et propositions ainsi que la discussion sur ce document.

En mars, nous voterons sur une 13^e rente AVS. Les rentes ne suffisent plus parce que tout augmente. Les loyers, les primes d'assurance-maladie et les prix des denrées alimentaires augmentent. Concrètement, le renchérissement supprimera un mois entier de rente aux retraité-es d'ici fin 2024. La 13^e rente AVS compense cette perte de pouvoir d'achat. Nous disons clairement non à l'initiative des Jeunes Libéraux-Radicaux pour la retraite à 67 ans. Le Congrès de fin février définira les recommandations de vote pour les passages aux urnes de juin et de septembre. Notre initiative pour l'allègement des primes constitue ici le plat de résistance du programme : aucun ménage ne devrait avoir à consacrer plus de 10 % de son revenu aux primes d'assurance-maladie. Le Conseil de parti vous proposera en outre de soutenir l'initiative solaire des Vert-e-s. Nous adopterons d'autres recommandations et arrêterons notre position sur le projet de financement uniforme des prestations de santé (EFAS). Dans le cadre des affaires statutaires, nous nous pencherons sur le budget 2024 ainsi que sur le rapport du Conseil de parti soumis à l'attention du Congrès. La Présidence et le Conseil de parti vous inviteront également à prendre position en faveur d'une paix juste au Proche-Orient.

Nous avons hâte de vous voir bientôt toutes et tous à l'occasion de ce Congrès.

Salutations cordiales et solidaires,



Rebekka Wyler
Co-secrétaire générale



Tom Cassee
Co-secrétaire général



Colette Siegenthaler
Cheffe de projet Événements

TABLE DE MATIÈRES

Ordre du jour provisoire	4
Indications importantes au sujet du Congrès	6
Documentation du Congrès	6
Organisation du Congrès	6
Carte de délégué-e/invité-e	6
Délégué-es suppléant-es	7
Propositions et résolutions	7
Documents finaux	7
Prise de parole	8
Traduction simultanée	8
Restauration lors du Congrès	8
Vous avez la parole !	8
Langue des signes	8
Personnes malentendantes	9
Personnes malvoyantes	9
Personnes en fauteuil roulant	9
Aide financière en cas de besoin	9
Garderie	9
Hôtel	9
Programme de la veille de la fondation Anny Klawa-Morf	10
Information sur le site	11
Règlement du Congrès	12
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	14
Élection de la Commission de vérification des mandats	14
Point 3 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès du 26 août 2023 à Bienne	15
Point 7 de l'ordre du jour : Papier de position du PS Suisse « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche »	16
Point 11 de l'ordre du jour : Recommandations de vote pour les votations fédérales	17
Initiative populaire du Centre « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé » (initiative pour un frein aux coûts)	19
Initiative populaire fédérale « Pour la liberté et l'intégrité physique » (initiative « Stopp Impfpflicht »)	22
Adaptions du droit du bail : conditions de la sous-location (15.455) et La résiliation en cas de besoin propre (18.475)	24
Référendum contre la modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)	25
Référendum contre l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales	27
Loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique)	29
Point 13 de l'ordre de jour : Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums	30
Soutien de l'initiative « Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelableS » (initiative solaire)	30
Point 14 de l'ordre du jour : Affaires statutaires	33
Budget 2024	33
Crédit additionnel au budget 2024	45
Rapport du Conseil de parti sur la période de référence 2022/2023	47
Point 15 de l'ordre de jour : Propositions, résolutions et rapports	51
Résolution du Conseil de parti : Pour un cessez-le-feu immédiat et une paix juste au Proche-Orient !	51
Résolution des Femmes socialistes suisses : Les familles ont besoin de temps : pas de congé parental sans amélioration pour les deux parents !	55

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

10h30

1. **Ouverture et salutations**
 - Salutations de Sami Kanaan, conseiller administratif Ville de Genève
2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
3. **Procès-verbal du Congrès du 26 août 2023 à Bienne**
4. **Discours de bienvenue de Mattea Meyer**, co-présidente PS Suisse
5. **Actualités politiques**
6. **Législature 2023 - 2027**
 - Rétrospective et perspectives par la nouvelle Présidence du Groupe
 - Présentation des nouvelles et nouveaux élu-es
7. **Papier de position du PS Suisse « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche - Notre appel : mettre fin à la pauvreté en Suisse d'ici à 2030 »**
 - Introduction par un-e spécialiste
 - Amendements et discussions
 - Adoption du papier de position
8. **Remerciements et prise de congé du Conseiller fédéral Alain Berset**
9. **Discours du Conseiller fédéral Beat Jans**
10. **Discours de la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider**
11. **Recommandations de vote pour les votations**
 - Initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie » (initiative d'allègement des primes)
 - Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) : Financement uniforme des prestations de soins (EFAS)
 - Initiative populaire du Centre « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé » (initiative pour un frein aux coûts)
 - Initiative populaire fédérale « Pour la liberté et l'intégrité physique » (initiative « Stopp Impfpflicht »)
 - Adaptions du droit du bail : conditions de la sous-location (15.455) et La résiliation en cas de besoin propre (18.475)
 - Référendum contre la modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)
 - Référendum contre l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
 - Loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique)

12. **Discours d'un invité international**
 - László Andor, secrétaire général de la FEPS (Fondation pour des études européennes progressistes)
13. **Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums**
 - Soutien de l'initiative « Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables » (initiative solaire)
14. **Affaires statutaires**
 - Budget 2024
 - Crédit additionnel au budget 2024
 - Rapport du Conseil de parti
15. **Propositions, résolutions et rapports**
 - Résolution du Conseil de parti : Pour un cessez-le-feu immédiat et une paix juste au Proche-Orient !
 - Résolution des Femmes socialistes suisses : Les familles ont besoin de temps : pas de congé parental sans amélioration pour les deux parents !
16. **Communications diverses**

17h15**APÉRO**

INDICATIONS IMPORTANTES AU SUJET DU CONGRÈS

DOCUMENTATION DU CONGRÈS

Cet envoi contient

- L'ordre du jour adapté
- Le règlement du Congrès
- Budget 2024
- Papier de position du PS Suisse « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche - Notre appel : mettre fin à la pauvreté en Suisse d'ici à 2030 »
 - Papier en discussion : version retravaillée
 - Le papier de travail avec toutes les propositions du délai n°1
 - Le formulaire d'amendement séparé
 - Aide-mémoire
- Les documents relatifs aux votations
- Les documents relatifs aux lancements et soutiens à des initiatives ou référendums
- Les amendements et propositions reçus, rapports
- Diverses communications ainsi que des informations sur le lieu du Congrès

ORGANISATION DU CONGRÈS

- **Direction :**
Mattea Meyer, Cédric Wermuth, Jacqueline Badran, Samuel Bendahan, Samira Marti, Valérie Piller Carrard, Jon Pult, David Roth, Nicola Siegrist, Tom Cassee, Rebekka Wyler
- **Organisation et logistique :**
PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne
Courriel : colette.siegenthaler@pssuisse.ch
Téléphone : 031 329 69 69

CARTE DE DÉLÉGUÉ-E/INVITÉ-E

La carte de délégué-e ou d'invité-e dotée d'un QR-code sera envoyée par courriel à toutes et tous les délégué-e-s et invité-es inscrit-e-s avec la **documentation finale le 16 février 2024.**

La carte de délégué-e ou d'invité-e et le code QR, imprimé ou clairement visible sur le téléphone portable, seront demandés pour le contrôle des entrées.

Les délégué-e-s au Congrès et les invité-e-s doivent toutes et tous être inscrit-e-s et enregistré-e-s auprès du Secrétariat central. Nous rappelons aux délégué-e-s qu'aucune carte de vote perdue ne sera remplacée.

DÉLÉGUÉ-ES SUPPLÉANT-ES

Si une personne est empêchée de participer au Congrès, elle peut se faire représenter par un autre membre de la section ou de l'organe. Cela doit être communiqué jusqu'au **vendredi 23 février 2024, 17h00** au plus tard, au préalable par écrit au secrétariat, par courriel à congres@pssuisse.ch ou par téléphone au 031 329 69 69.

PROPOSITIONS ET RÉOLUTIONS

Délai n° 1 : 10 janvier 2024 - *expiré*

Délai n° 2 : **7 février 2024, 18h00**

Les résolutions et propositions concernant les affaires traitées au Congrès peuvent être envoyées au Secrétariat central d'ici au mercredi 7 février 2024, 18h00. Celles-ci seront publiées sur Internet, avec les commentaires de la Présidence et/ou du Conseil de parti, le vendredi 16 février 2024 à 18h00.

Tous les documents sont à soumettre à congres-proposition@pssuisse.ch.

Nous vous prions en outre de bien vouloir nous faire parvenir les documents susmentionnés en format **Word** et **non en PDF**.

IMPORTANT: Pour les **amendements concernant le papier de position**, veuillez suivre les indications correspondantes dans l'ordre du jour et utiliser le **formulaire d'amendement séparé** ainsi que **l'aide-mémoire**.

DOCUMENTS FINAUX

Les documents finaux comprenant notamment les prises de position de la Présidence et/ou du Conseil de parti sur les diverses propositions et résolutions seront publiés sur Internet le vendredi 16 février 2024, dès 18h00 (www.pssuisse.ch/geneve2024).

IMPORTANT : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

PRISE DE PAROLE

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

TRADUCTION SIMULTANÉE

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée allemand/français/italien. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-es. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui ont besoin de la traduction simultanée.

IMPORTANT : merci de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !

RESTAURATION LORS DU CONGRÈS

Un buffet de boissons et de snacks est prévu pour se restaurer pendant le Congrès. Celui-ci propose une offre de restauration variée pendant toute la journée.

VOUS AVEZ LA PAROLE !

De nombreuses personnes ne prennent pas la parole, soit par manque de pratique, soit parce qu'elles n'osent pas le faire. Nous aimerions donc inviter explicitement toutes les personnes déléguées à prendre la parole. Si vous n'avez encore jamais pris la parole lors d'un Congrès, si vous ne l'avez pas fait depuis longtemps ou si vous n'avez simplement pas l'habitude de le faire, nous pouvons vous aider à vous préparer au mieux. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec les personnes mentionnées ci-dessous, qui se tiennent à votre disposition. Nous vous aiderons volontiers à trouver des astuces rhétoriques pour lutter contre la nervosité, à mettre de l'ordre dans vos idées ou encore à relire une prise de parole rédigée. Votre section, votre parti cantonal ou votre organe (Femmes socialistes, PS 60+, PS Migrant-e-s, PS queer et Jeunesse socialiste) vous soutiennent également.

Les personnes suivantes sont disponibles pour vous aider :

- Rebekka Wyler, co-secrétaire générale du PS Suisse (rebekka.wyler@spschweiz.ch)
- Mia Jenni, secrétaire du PS queer (mia.jenni@spschweiz.ch)

LANGUE DES SIGNES

En fonction de la demande, il est prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF) lors du Congrès. Pour évaluer cette nécessité, veuillez-nous en informer **avant le 2 février 2024** en indiquant quelle langue est souhaitée en adressant un courriel à congres@pssuisse.ch.

PERSONNES MALENTENDANTES

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par mail (congres@pssuisse.ch) **jusqu'au 2 février 2024** afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

PERSONNES MALVOYANTES

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par e-mail (congres@pssuisse.ch) d'ici **au 2 février 2024**, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT

Pour des raisons d'organisation, nous prions les personnes se déplaçant en fauteuil roulant de nous contacter au préalable par courriel (congres@pssuisse.ch) **avant le 2 février 2024**, afin que nous puissions clarifier leurs besoins individuels.

AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE BESOIN

Tous les camarades doivent pouvoir participer aux événements du parti, même celles ou ceux qui ont peu de moyens. Les partis cantonaux, sections, organes, etc. sont invitées à soutenir financièrement leurs délégué-es en cas de besoin (frais de déplacement, repas, éventuellement hébergement). Si une solution ne peut être trouvée et que des difficultés financières persistent, nous vous invitons à prendre contact avec nous (congres@pssuisse.ch).

GARDERIE

Pendant le Congrès, le PS Genevois organise un service de garde d'enfants pour quatre enfants ou plus. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse e-mail suivante **avant le 2 février 2024** : congres@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera ensuite par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie.

HÔTEL

Pour les personnes qui souhaitent arriver la veille du Congrès, le PS Suisse a pu réserver provisoirement un certain nombre de chambres à l'Ibis Styles (135.-) et à l'Ibis Budget (115.-), situés directement près du Palexpo.

Les réservations peuvent être effectuées par courriel à Florian Jover florian.JOVER@accor.com avec la mention « Congrès du PS Suisse ».

PROGRAMME DE LA VEILLE DE LA FONDATION ANNY KLAWA-MORF

Vendredi 23 février 2024

19:30, Maison des Associations, Salle Equitable (Rue des Savoises 15, 1205 Genève)

Peuples, écoutez les signaux! Perspectives de la solidarité internationale

Une soirée avec **László Andor**, secrétaire général FEPS, membre du Parti socialiste hongrois et ancien commissaire européen

Modération: Olga Baranova, collaboratrice freelance de la fondation Anny-Klaw-Morf

Comment les forces de gauche peuvent-elles renforcer leur coopération internationale pour contribuer efficacement à des solutions aux problèmes mondiaux ? Quelles dynamiques spécifiques devraient être particulièrement mises en lumière cette année ? Comment faire face à l'accroissement de l'inégalité mondiale et formuler une réponse efficace à la montée des mouvements de droite ? De plus, la question se pose de savoir ce qui reste aujourd'hui de la tradition de l'Internationale socialiste et comment l'idée de solidarité transfrontalière peut être davantage renforcée. Ces sujets et d'autres thèmes pertinents seront discutés avec deux invité-es internationaux-ales.

Soirée en anglais, une traduction simultanée en français sera disponible. Un apéritif sera offert à l'issue de la rencontre.

Tu peux t'inscrire en cliquant sur ce lien : <https://anny-klawa-morf.ch/fr/events/perspectives-de-la-solidarite-internationale/>

INFORMATION SUR LE SITE

[Palexpo](#), Centre de congrès, Route François-Peyrot 30, 1218 Le Grand-Saconnex

(Voir le planificateur d'itinéraire [ici](#))



Trajet en transports publics

Tous les horaires des liaisons directes et des trains à destination de Genève Aéroport sont disponibles sur <http://www.cff.ch/horaire>.

Vous pouvez également rejoindre Palexpo grâce aux nombreuses **lignes de bus** qui circulent dans Genève et ses environs (voir : <https://palexpo.ch/acces/>).

Accès pour les camarades en situation de handicap

Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant (voir aussi : <https://palexpo.ch/wp-content/uploads/2023/06/Acces-Personnes-a-Mobilite-Reduite-Francais.pdf>).

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Conseil de parti fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au mercredi 7 février 2024 à 18h00. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le vendredi 16 février 2024 à 18h00.

Art. 4 Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Art. 5 Temps de parole

La demande relative au temps de parole sera complétée après que l'entier des amendements est disponible, donc lors de l'envoi de la documentation finale.

Art. 6 Liste des oratrices et des orateurs

Chaque orateur-ice peut demander la parole une deuxième fois sur le même sujet. Les orateur-ices qui n'ont pas encore parlé ont la priorité. Une troisième intervention sur le même sujet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Congrès. Des motions d'ordre peuvent être déposées à tout moment.

Art. 7 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position de la Présidence.

Art. 8 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote.

Art. 9 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, la Co-présidente attribue une voix unique déterminante.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 10 Élections : dispositions générales

Les élections sont généralement publiques.

Art. 11 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 12 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions de la Présidence/du Conseil de parti qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, français et italien. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand, en français, en italien et vice versa.

Art. 13 Procès-verbal des décisions et protocole de surveillance du genre

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel ainsi que d'un protocole de surveillance du genre. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés au Secrétariat central.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Recommandation de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : le Conseil du parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 10 du règlement du Congrès

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DU 26 AOÛT 2023 À
BIENNE**

Approbation du procès-verbal du Congrès du 26 août 2023 à Bienne.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/geneve2024.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE « S'ATTAQUER À LA PAUVRETÉ PLUTÔT QU'AUX PERSONNES QU'ELLE TOUCHE »

Le papier de position « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche » est à disposition comme dans un document séparé. Sur www.pssuisse.ch/geneve2024 vous trouverez les documents suivants :

- **Le papier de travail**
avec toutes les propositions du délai n°1
ensemble de toutes les propositions déposées jusqu'au 10 janvier 2024, y compris les recommandations de la Présidence
- **Papier en discussion : Version retravaillée du papier**
Les propositions adoptées, tout comme les propositions modifiées adoptées ont été incorporées à cette version.

La **version retravaillée du papier, le papier en discussion** devient la base de travail pour le délai n°2, fixé au 7 février 2024. Les propositions rejetées ou acceptées avec des modifications par la Présidence, qui seraient néanmoins maintenues, doivent être déposées à nouveau dans le délai de soumission 2 par un-e délégué-e.

Die **Bestimmungen und Grundsätze** für Antragsteller:innen sind in einem separaten Merkblatt festgehalten und können dort entnommen werden. Ebenfalls kann zum Einreichen der Anträge unter www.pssuisse.ch/geneve2024 das separate Antragsformular heruntergeladen und eingereicht werden.

Documents finaux : La version définitive contenant toutes les propositions du délai n°2 en vue du Congrès sera mise en ligne le **vendredi 16 février 2024** et constitue la base pour les discussions du Congrès.

Important : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES VOTA- TIONS FÉDÉRALES

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE- MALADIE (LAMAL) : FINANCEMENT UNIFORME DES PRES- TATIONS DE SOINS (EFAS)

Aujourd'hui, les prestations médicales sont financées de différentes manières. L'agent payeur n'est pas le même selon qu'elles sont dispensées en ambulatoire ou à l'hôpital. Les cantons financent les prestations dans le domaine stationnaire à hauteur d'au moins 55 %, les assureurs-maladie à hauteur d'au maximum 45 %. Dans le domaine ambulatoire, les prestations sont prises en charge à 100 % par les assuré-es, par le biais des assurances-maladie. Cette différence de financement a pour conséquence que tous les acteurs n'ont pas intérêt à effectuer le plus grand nombre possible de traitements en ambulatoire et donc à les rendre moins coûteux. Avec le financement uniforme des prestations de soins (EFAS), la clé de répartition du financement sera uniformisée. Désormais, les assureurs et les cantons prendront en charge la même part, que la prestation ait été réalisée en ambulatoire ou en stationnaire.

Les arguments pour :

- **Promouvoir les prestations ambulatoires et alléger la charge de travail du personnel de santé :** comme les traitements ambulatoires sont remboursés à 100 % par les assureurs-maladie, ces derniers bloquent le développement des tarifs ambulatoires. EFAS permet de remédier à ce blocage. Les ressources libérées par la diminution des séjours hospitaliers donnent en outre au personnel de santé de l'air en vue des améliorations nécessaires de ses conditions de travail.
- **Le financement uniforme met fin au transfert antisocial du financement par l'impôt vers le financement par les primes :** si l'ambulatoire est encouragé, cela se fait aujourd'hui au détriment des primes par tête antisociales, c'est-à-dire des personnes qui paient les primes, car les cantons ne contribuent qu'aux frais d'hospitalisation. EFAS permettrait de mettre un terme à cette évolution.

Les arguments contre :

- **Crainte d'une augmentation de la pression sur le personnel de santé :** le syndicat SSP craint qu'avec EFAS survienne une nouvelle augmentation de la pression sur les salaires et la dotation en personnel, car le pouvoir de négociation des assureurs serait renforcé.

- **Hausse possible des primes dans les cantons où la part fiscale des coûts de la santé est élevée :** EFAS est neutre en termes de coûts pour la somme des payeuses de primes et d'impôts au niveau de chaque canton. Là où les contribuables participent aujourd'hui relativement peu, cette part devrait augmenter et les primes diminuent en contrepartie. Là où les contribuables participent actuellement de manière relativement importante, le canton peut réduire cette part en option. Dans ce cas, les primes pourraient augmenter.

Recommandation du Conseil de parti : liberté de vote

INITIATIVE POPULAIRE DU CENTRE « POUR DES PRIMES PLUS BASSES. FREIN AUX COÛTS DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ » (INITIATIVE POUR UN FREIN AUX COÛTS)

Situation de départ

Le **texte d'initiative** proposé par Le Centre est formulé de manière très générale :

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 117, al. 3 et 4

3 Elle [la Confédération] règle, en collaboration avec les cantons, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations, la prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins de manière à ce que, **moyennant des incitations efficaces, les coûts évoluent conformément à l'économie nationale et aux salaires moyens. Elle introduit à cet effet un frein aux coûts.**

4 La loi règle les modalités.

Art. 197, ch. 122

12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 et 4 (Assurance-maladie et assurance-accidents)

Si, deux ans après l'acceptation par le peuple et les cantons de l'art. 117, al. 3 et 4, la hausse des coûts moyens par assuré et par année dans l'assurance obligatoire des soins est supérieure de plus d'un cinquième à l'évolution des salaires nominaux et que, à cette date, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations (partenaires tarifaires) **n'ont pas arrêté de mesures contraignantes pour freiner la hausse des coûts, la Confédération prend en collaboration avec les cantons des mesures visant à faire baisser les coûts**, qui produisent effet à partir de l'année suivante.

1 RS 101

2 Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Le PS s'est engagé au **Parlement** en faveur d'un contre-projet plus efficace et s'est abstenu à une large majorité lors du vote final sur l'initiative populaire.

Sur son site Internet de campagne, Le Centre explique pourquoi son initiative est nécessaire :

« Aujourd'hui, il serait possible d'économiser 20 % soit 6 milliards de francs dans l'assurance de base – et ce sans perte de qualité. Pour les médicaments, nous payons parfois en Suisse cinq fois plus qu'à l'étranger. Cela nous coûte 400 millions de francs par an. De nombreuses interventions sont effectuées à l'hôpital au lieu d'être effectuées en ambulatoire. Cela nous coûte chaque année 1 milliard de francs. Le dossier électronique du patient permettrait d'économiser 300 millions de francs par an. »

La votation aura vraisemblablement lieu en même temps que l'initiative du PS sur l'allègement des primes.

Cela plaide en faveur d'un soutien à l'initiative dite de « frein aux coûts ».

Le principal problème actuel est la prime par tête non solidaire pour les dépenses d'assurance-maladie. Mais il faut aussi s'attaquer au gaspillage : Il n'existe aucun pays en Europe où les gens doivent payer autant de frais de santé de leur poche qu'en Suisse. Nous y remédions en plafonnant la charge des primes. Mais le PS a également présenté des mesures concrètes qui nous permettent de faire des économies sans mettre en péril la qualité des soins de santé. Des mesures concrètes sont détaillées dans un papier de position d'octobre 2023 (cf. <https://www.sp-ps.ch/fr/artikel/le-ps-presente-ses-mesures-contre-la-hausse-des-couts-de-la-sante/>). Il faut des prix de médicaments plus bas, des soins de base plus forts avec plus de prévention, des mesures contre l'augmentation des coûts des spécialistes ainsi que la fin de la logique de profit et de la pseudo-concurrence dans les caisses maladie. **Accepter l'initiative permet de montrer ce que le PS propose en matière de coûts.**

Combattre le lobbysme : Au Conseil national et au Conseil des États, de nombreux-ses politicien-nes du Centre font partie du lobby pharmaceutique, qui a empêché jusqu'à présent que les prix des médicaments, totalement excessifs par rapport à l'étranger, baissent enfin. **Nous pouvons dévoiler ces liens de manière crédible si nous nous prononçons en faveur de l'initiative.** En cas de liberté de vote du PS ou même de refus, Le Centre affirmerait faussement que le PS fait également partie du lobby qui – pour quelque raison que ce soit – ne veut pas stopper la croissance des coûts.

Financer plus socialement, stopper le gaspillage : Personne ne doit payer plus de 10 % de son revenu disponible en primes d'assurance-maladie. C'est pourquoi le plafonnement que nous proposons est nécessaire. Parallèlement, nous devons aussi nous attaquer aux coûts de la santé toujours plus élevés. Nous y parviendrons en réduisant les prix excessifs des médicaments et des produits médicaux et en renforçant les soins de base afin de maîtriser les coûts des spécialistes qui s'emballent. À cela s'ajoute le fait que l'initiative demande que les coûts payés par les assuré-es n'augmentent pas plus que l'évolution des salaires. C'est évidemment aussi une exigence du PS, afin de protéger le pouvoir d'achat de la population en général.

Que se passera-t-il si l'initiative est acceptée ? Si l'initiative est acceptée par une majorité des électrices et électeurs et qu'elle obtient en outre la majorité des cantons, le Parlement doit mettre en œuvre l'initiative. Pour ce faire, les conseiller-es nationaux et les conseiller-es aux États doivent tenir compte de ce que les partisan-nes ont communiqué lors de la campagne de votation. Cela est particulièrement décisif pour l'initiative du Centre, car le texte de l'initiative ne précise pas comment les coûts doivent être concrètement maîtrisés. Si le PS devait être le seul parti avec le Centre à décider de voter oui, il aurait donc nettement plus d'influence lors de la mise en œuvre. Comme décrit ci-dessus, le PS a présenté en septembre des mesures concrètes contre la hausse des coûts de la santé. Les propositions du Centre vont également dans une direction très similaire, comme on peut le lire sur son site web freinauxcouts-maintenant.ch (focus sur les prix excessifs des médicaments et les traitements ambulatoires plutôt qu'hospitaliers).

Une minorité du Conseil du parti recommande de voter non

Une minorité du conseil du parti souligne que le PS Suisse s'oppose avec véhémence à des réductions de coûts et à des automatismes dans différents domaines. L'initiative est dangereuse et pourrait conduire à des économies unilatérales sur le dos du personnel soignant.

Recommandation du Conseil de parti : voter oui.

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « POUR LA LIBERTÉ ET L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE » (INITIATIVE « STOPP IMPFFLICHT »)

Contexte

Durant deux ans, le virus SRAS-CoV2 a dominé une grande partie de la vie sociale en Suisse. Diverses mesures, parfois radicales, ont été édictées afin de protéger la population contre le virus et d'éviter la surcharge des structures de soins. La mise au point rapide de vaccins à travers le monde et leur disponibilité pour la population ont elles aussi joué un rôle important, car la vaccination constitue le moyen de protection le plus efficace contre les maladies transmissibles. Avant même qu'un vaccin ne soit autorisé en Suisse, le Mouvement suisse pour la liberté (Freiheitliche Bewegung Schweiz) a lancé, le 1er décembre 2020, l'initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique ».

Tant le Conseil fédéral que le Conseil national rejettent l'initiative sans y opposer de contre-projet. Seul le groupe parlementaire UDC a soutenu l'initiative.

L'initiative

L'initiative demande l'ajout d'un (nouvel) alinéa 2^{bis} à l'article 10 de la Constitution fédérale (Droit à la vie et liberté personnelle). Cet alinéa prévoit que les atteintes à l'intégrité physique ou psychique d'une personne requièrent son consentement. Si la personne concernée refuse de donner son consentement, elle ne doit ni se voir infliger une peine, ni subir de préjudices sociaux ou professionnels.

Les raisons de voter non

- **Formulation trop générale**

Le texte de l'initiative ne contient pas la moindre mention explicite des vaccinations. L'initiative exige de manière générale que toute atteinte de l'État à l'intégrité physique ou psychique soit soumise au consentement de la personne concernée. Ainsi, non seulement l'initiative a une portée trop vaste, mais encore elle est inadaptée. En outre, l'initiative affecte notamment le monopole de l'État en matière de pouvoirs (police, poursuites et exécution des peines, armée, étrangers et asile, etc.). En ce sens, l'initiative va bien au-delà du sujet de la vaccination. Elle crée ainsi de nouveaux problèmes et conduit à une insécurité juridique dans différents domaines. Enfin, elle limite également trop fortement la marge de manœuvre des autorités dans la lutte contre la pandémie.

- **Le principe suivant est déjà en vigueur aujourd'hui : pas de vaccination sans consentement**

Aujourd'hui déjà, en Suisse, personne ne peut être forcé de se faire vacciner contre sa volonté. Toute vaccination requiert le consentement de la personne concernée. Néanmoins, pour une personne, le refus de se faire vacciner peut avoir des conséquences professionnelles ou sociales. Pour les professionnel·les de la santé, le transfert dans un autre service, par exemple, n'est pas à exclure. Pour lutter contre les

épidémies, la loi sur les épidémies (LEp) prévoit en outre la possibilité pour les cantons ou le Conseil fédéral de déclarer une vaccination obligatoire pour certains groupes de personnes et pour une durée limitée. Cela lorsqu'il existe un danger important et que la population ne peut pas être protégée par d'autres mesures. En 2013, lors de la votation sur la loi (révisée) sur les épidémies, le peuple suisse s'est clairement prononcé en faveur de la possibilité d'une vaccination obligatoire limitée.

Recommandation du Conseil de parti : voter non.

ADAPTIONS DU DROIT DU BAIL : CONDITIONS DE LA SOUS-LOCATION (15.455) ET LA RÉSILIATION EN CAS DE BESOIN PROPRE (18.475)

Situation de départ

Le 29 septembre 2023, le lobby immobilier a mis en route son plan en acceptant deux révisions de la loi péjorant les droits des locataires de manière importante. Le lobby immobilier a un plan sournois. Il veut vider le droit de bail de sa substance, pièce par pièce : il veut en premier lieu affaiblir la protection contre les résiliations de bail, puis rendre la sous-location extrêmement plus compliquée. À cela s'ajoute l'interdiction faite aux nouveaux et nouvelles locataires de se défendre contre des loyers illégalement élevés et de les contester. En bref : le lobby immobilier veut augmenter ses rendements par tous les moyens. En expulsant plus facilement les locataires, les bailleurs veulent s'enrichir toujours plus.

Trois raisons pour un NON

- **Rendre la sous-location impossible ? NON !**

Le lobby de l'immobilier veut rendre la sous-location quasiment impossible afin d'augmenter le nombre de changements de baux. Ainsi, les bailleurs-euses pourront augmenter les loyers à chaque changement. Cela signifie qu'il sera beaucoup plus difficile pour les locataires de quitter leur logement. En le quittant de manière provisoire, il faudra soit continuer à payer le logement dans le vide, soit en chercher un nouveau au moment du retour.

- **Expulser plus facilement les locataires de leur logement ? NON !**

Les partis bourgeois invoquent le besoin personnel comme prétexte pour attaquer la protection contre les résiliations. Les locataires doivent pouvoir être expulsés plus facilement afin que les propriétaires immobiliers puissent augmenter les loyers. Ce n'est pas tout : un projet supplémentaire est déjà en préparation, qui doit rendre impossible la contestation de loyers excessifs.

- **Cacher son objectif sournois par une série de révisions législatives : NON !**

Le lobby de l'immobilier veut continuer à saper la protection des locataires par toute une série de modifications législatives, planifiées de longue date. Le procédé est sournois : le lobby immobilier a sciemment renoncé à regrouper les révisions de loi en un seul projet, comme c'est habituellement le cas. De la sorte, chaque modification de loi doit faire l'objet d'un référendum individuel. Lors des votations, le lobby immobilier et ses hommes de main habituels affirmeront au cas par cas qu'il ne s'agit que de petites modifications.

Recommandation du Conseil de parti : voter non.

RÉFÉRENDUM CONTRE LA MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE VIEILLESSE, SURVIVANTS ET INVALIDITÉ (LPP) (RÉFORME DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE)

Payer plus pour des rentes plus basses ? Non à la réforme sur les caisses de pension !

Le projet de réforme des caisses de pension avait trois objectifs initiaux : garantir le niveau des rentes, en assurer le financement et améliorer les rentes des femmes et des personnes à bas revenus. Mais la majorité du Conseil national et du Conseil des États n'a rien voulu savoir du compromis initial des partenaires sociaux, alors que celui-ci aurait rempli tous ces objectifs. Il ne reste rien de ce compromis. La réforme entraîne une baisse des rentes et une hausse des cotisations salariales pour une grande partie des assuré-es. Les trois raisons principales pour voter NON :

1. **Payer plus pour de moindres rentes ?** De nombreuses personnes devront à l'avenir cotiser davantage à leur caisse de pension – malgré cela, de nombreux-ses assuré-es verront leurs rentes baisser en raison de l'abaissement du taux de conversion.
2. **Les rentes des femmes restent au plus bas...** Aujourd'hui, les rentes des femmes sont inférieures d'environ un tiers à celles des hommes. Lors de la campagne de votation sur l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes (AVS 21), les politiciennes des partis bourgeois ont promis de changer cela dans le cadre de la réforme des caisses de pension. Ils et elles n'ont pas tenu leurs promesses.
3. **L'escroquerie continue !** Chaque année, l'industrie financière encaisse des frais de gestion de plusieurs milliards et se sert dans les avoirs des caisses de pension des assuré-es. Au Parlement, une majorité a empêché toute mesure **contre cela**, notamment en raison du pouvoir des lobbyistes.

Le projet en détail

La réforme de la LPP se compose principalement des trois mesures suivantes : l'abaissement du taux de conversion, le renforcement du processus d'épargne grâce à l'abaissement du seuil d'accès et à la déduction de coordination proportionnelle au salaire et l'introduction de suppléments de rente pour une génération transitoire.

Taux de conversion : le taux de conversion minimal sera abaissé de 6,8 % aujourd'hui à 6,0 % au moment de l'entrée en vigueur de la réforme. La raison en est que les gens vivent de plus en plus longtemps et qu'il est donc nécessaire d'adapter le taux de conversion – car la rente est versée sur un plus grand nombre d'années.

Adaptation du processus d'épargne : le seuil d'accès pour être assuré-e obligatoirement en vertu de la LPP est abaissé de 22 050 (actuellement) à 19 845 francs de salaire annuel. Il en résulte qu'environ 70 000 personnes seront nouvellement assurées dans le deuxième pilier à titre obligatoire ; 30 000 autres verront leur salaire assuré augmenter. En outre, des ajustements substantiels ont été apportés à la déduction de coordination. Aujourd'hui, celle-ci correspond à un montant fixe de 25 725 francs qui est déduit du salaire. Désormais, elle

équivaldra à 20 % du salaire soumis à l'AVS. Conséquence : une part nettement plus importante du salaire sera obligatoirement assurée dans le cadre de la LPP. En outre, les bonifications de vieillesse seront simplifiées, ce qui devrait permettre de lutter contre la discrimination des travailleuses et travailleurs âgés.

Suppléments de rente pour la génération transitoire : jusqu'à un avoir de prévoyance de 220 500 francs, les retraité-es de la génération transitoire recevront un supplément de rente de 200 francs par mois. Ce supplément sera échelonné en fonction de l'année de naissance (5 premières années de naissance (AN) : 200.- ; AN 5-10 : 150.- et AN 10-15 : 100.-). Pour un avoir de prévoyance compris entre 220 500 et 441 000 francs, les suppléments de rente diminueront. À partir d'un avoir de prévoyance de 441 000 francs, il n'y aura plus de suppléments du tout. Selon des estimations, environ 25 % des assuré-es de la génération transitoire bénéficieraient des suppléments complets, 25 % supplémentaires (des assuré-es) recevraient des suppléments échelonnés et une bonne moitié n'auraient droit à rien.

Recommandation du Conseil de parti : voter non.

RÉFÉRENDUM CONTRE L'ARRÊTÉ FÉDÉRAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 SUR L'ÉTAPE D'AMÉNAGEMENT 2023 DES ROUTES NATIONALES

Plus d'autoroutes, moins de protection du climat ? Non !

Le lobby automobile s'est imposé au Parlement : les autoroutes suisses doivent être aménagées pour un montant de 5,3 milliards de francs. Les projets prévus vont à l'encontre de la protection du climat et entraîneront un surcroît de trafic dans les villes concernées. Miser maintenant sur les autoroutes est clairement en contradiction avec les objectifs climatiques de la Suisse. Les effets de la crise climatique, qui se font sentir partout, montrent à quel point il est important de prendre des mesures efficaces. Le mois de juillet 2023 a été le plus chaud au monde depuis le début des relevés, les événements météorologiques extrêmes tels que les crues soudaines, les incendies de forêt et les tempêtes sont de plus en plus nombreux. Arrêtons maintenant l'extension des autoroutes qui nuit au climat !

L'extension des autoroutes ...

- 1. ... fait croître le trafic.** « Qui sème des routes récolte du trafic » – cette affirmation est bien étayée par la recherche sur les transports. La construction de nouvelles routes entraîne à long terme une augmentation du trafic. La raison : s'il y a plus de place sur les routes, plus de gens prennent leur voiture et remplissent les nouvelles voies. Cela entraîne une augmentation du trafic à la campagne, dans les villes et dans les agglomérations.
- 2. ... nuit au climat.** Avec près de 14 millions de tonnes par an, le transport est à l'origine d'environ un tiers de toutes les émissions nocives pour le climat en Suisse. La majeure partie de ces émissions est due au transport routier de personnes. Avec l'extension des autoroutes, il y a plus de voitures et donc plus d'émissions de CO₂. Les voitures électriques ne sont pas une solution, car si l'on considère leur cycle de vie, elles ne sont pas neutres pour le climat et font augmenter la consommation d'électricité. Cela complique considérablement la transition énergétique et la protection du climat.
- 3. ... s'oppose aux objectifs climatiques fixés.** Zéro émission nette d'ici 2050, c'est l'objectif de l'accord de Paris sur le climat que les électrices et électeurs suisses ont approuvé. L'extension des autoroutes est clairement en contradiction avec l'objectif climatique fixé. Pour l'atteindre, il faut développer davantage les transports publics. Car celui-ci nécessite moins d'émissions de gaz à effet de serre, moins d'espace, met un terme à la poursuite du bitumage de la Suisse et transporte davantage de personnes. Cela préserve nos paysages et la biodiversité.

Le projet en détail

Aujourd'hui, la longueur du réseau des routes nationales est de 2254,5 kilomètres. Depuis le début du développement massif des routes nationales, qui a commencé dès les années 1960, le trafic routier a été multiplié par cinq. Le référendum s'oppose à l'extension du ré-

seau des routes nationales qui a été approuvée par le Parlement lors de la session d'automne 2023. Cette extension a été demandée dans le cadre de l'étape d'aménagement 2023 du programme de développement stratégique (PRODES des routes nationales).

Cet aménagement des routes nationales permettra de porter l'A1 à huit voies entre Berne-Wankdorf et Schönbühl, dans le canton de Berne, et à six voies entre Schönbühl et Kirchberg (BE). Le tunnel du Rosenberg sur l'autoroute A1, à Saint-Gall, va être doté d'un troisième tube. Le tunnel de Fäsenstaub (A4), à Schaffhouse, aura un deuxième tube et l'autoroute entre Le Vengeron (GE) et Nyon (VD) va être élargie. Enfin, la tangente est de l'A2 entre Wiese et Hagnau doit être élargie par la construction d'un tunnel sous le Rhin (appelé tunnel du Rhin) entre Birsfelden (BL) et Kleinhüningen (BS). Tous les projets d'aménagement sont donc situés dans des grandes villes ou à proximité immédiate de celles-ci, alors même qu'elles seraient bien desservies par les transports publics.

Dotée d'un budget de 5,3 milliards, cette extension des autoroutes est la plus grande depuis de nombreuses années. Si l'on ajoute le crédit prévu pour l'entretien et l'exploitation des routes nationales, le Parlement a approuvé un crédit d'ensemble de 14,1 milliards de francs pour les routes nationales.

Cette extension massive aurait des conséquences négatives sur la protection du climat, la biodiversité, les terres cultivables, le budget fédéral, la qualité de vie dans les quartiers résidentiels environnants et notre santé, qui souffrirait du bruit et des gaz d'échappement supplémentaires.

Recommandation du Conseil de parti : voter non.

LOI RELATIVE À UN APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ SÛR REPOSANT SUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ACTE MODIFICATEUR UNIQUE)

La protection du climat et la sécurité de l’approvisionnement énergétique sont les défis les plus importants de notre époque. Nous devons devenir le plus rapidement possible indépendant-es du pétrole et du gaz et développer les énergies renouvelables. C’est ce que permet la loi sur les énergies renouvelables. Cette nouvelle loi sur l’électricité favorise le développement des installations solaires, des éoliennes et des centrales hydroélectriques.

Des objectifs concrets pour la production d’électricité

Afin de protéger le climat et de renforcer la sécurité de l’approvisionnement énergétique, la loi sur les énergies renouvelables définit des objectifs concrets : la production d’électricité à partir de sources renouvelables comme l’éolien et le solaire doit augmenter sensiblement d’ici 2035 (au moins 35 TWh, +30 TWh par rapport à aujourd’hui) et la force hydraulique doit être légèrement développée (37,9 TWh, +0,5 TWh par rapport à aujourd’hui). En outre, l’augmentation de l’efficacité doit permettre d’économiser de l’électricité (-2 TWh).

Promotion des énergies renouvelables

Pour atteindre ces objectifs, la production d’électricité à partir d’énergies renouvelables est encouragée grâce à la loi par différentes incitations. Il s’agit par exemple de l’obligation d’installer des panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments d’au moins 300m² ainsi que sur les infrastructures de la Confédération, de l’achat obligatoire et de la rétribution minimale à prix coûtant de l’électricité solaire injectée dans le réseau par des installations privées ou encore de contributions pour l’élaboration de projets d’installations hydroélectriques, éoliennes ou géothermiques.

Meilleure coordination des installations solaires alpines

Les installations solaires alpines sont un complément judicieux au développement de l’énergie solaire sur et autour des bâtiments existants. La nouvelle loi sur les énergies renouvelables prescrit ici une meilleure coordination et une planification équilibrée pour les installations solaires alpines et les éoliennes. Les intérêts de la protection des paysages et des biotopes ainsi que de l’agriculture sont strictement pris en compte. Cela favorise les projets présentant un rapport équilibré entre les avantages et les coûts.

Conclusion

La loi sur les énergies renouvelables est une étape importante pour s’affranchir enfin du pétrole et du gaz. En votant OUI à ce projet, nous renforçons la protection du climat et la sécurité de l’approvisionnement énergétique.

Recommandation du Conseil de parti : voter oui.

POINT 13 DE L'ORDRE DE JOUR : LANCEMENT ET SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX RÉFÉRENDUMS

SOUTIEN DE L'INITIATIVE « POUR UN APPROVISIONNEMENT SÛR EN ÉNERGIES RENOUVELABLES » (INITIATIVE SOLAIRE)

Contexte

Lors de la dernière session d'automne, le Parlement a adopté la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique). L'obligation d'installer des panneaux solaires sur les infrastructures nouvelles et existantes a toutefois été rejetée. Au lieu de miser sur l'énergie solaire dans les zones d'habitation, les projets énergétiques de ces dernières années (acte modificateur unique ; offensive solaire, dite Solarexpress ; offensive éolienne, dite Windexpress) encouragent l'énergie hydraulique et éolienne ainsi que l'énergie solaire dans les régions alpines.

Contenu de l'initiative

Selon l'initiative solaire, les surfaces appropriées des constructions ou installations doivent être utilisées pour produire de l'énergie renouvelable (façades et toits), à l'exclusion des bâtiments où aménager une installation de production d'énergie renouvelable est incompatible avec des intérêts de protection prépondérants.

Arguments en faveur de l'initiative

En équipant de panneaux solaires les infrastructures nouvelles et existantes (y compris les bâtiments, les parkings, les toitures de quais, les portails de tunnels, les murs antibruit, etc.), il est possible de produire deux fois plus d'électricité qu'avec toutes les centrales nucléaires de Suisse réunies. On ne comprend donc pas pourquoi l'obligation d'utiliser l'énergie solaire n'a pas été intégrée dans la loi qui vise à assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité grâce aux énergies renouvelables. En effet, la mise en œuvre de cette initiative solaire, qui contribuerait aussi fortement à la production d'électricité en hiver, permettrait de garantir l'approvisionnement en électricité. De plus, il s'agit là d'une forme d'approvisionnement en électricité qui préserve le paysage et, surtout, les zones alpines.

Il est à noter que les panneaux solaires permettent de produire non seulement de l'électricité, mais aussi de la chaleur. Par exemple, le solaire thermique peut compléter idéalement un réseau de chauffage à distance (aussi appelé réseau de chauffage urbain) alimenté par de la biomasse ou des usines d'incinération des déchets. Ainsi, l'obligation d'installer des panneaux solaires, telle qu'elle est proposée dans l'initiative solaire, non seulement est bonne pour l'environnement, le climat et la biodiversité, mais encore réduit notre dépendance envers les marchés étrangers de l'électricité et de l'énergie. Avec le développement du solaire proposé, nous ne serions plus durablement dépendant-es des énergies fossiles provenant

de pays dont les gouvernements sont parfois dictatoriaux et/ou foulent aux pieds la dignité humaine. Parallèlement, en tant que consommateur-trices, nous serions moins dépendantes des fluctuations internationales des prix des énergies fossiles. De plus, un tel développement du solaire prendrait de vitesse les partisan-es de nouvelles centrales nucléaires, de l'énergie fossile et des centrales de réserve.

Le texte de l'initiative semble proportionné, car il prévoit des exceptions pour les bâtiments protégés et des dispositions transitoires réalistes. Enfin, cette initiative permettra de créer de nombreux emplois dans la fabrication, le montage, l'entretien et le recyclage des panneaux solaires¹. C'est pourquoi l'initiative devrait être accompagnée d'une offensive de formation initiale et de formation continue.

Texte de l'initiative (en cours de validation avec la Chancellerie fédérale)

La Constitution² est modifiée comme suit :

Art. 89, al. 3^{bis}

^{3bis} Les surfaces appropriées de constructions et d'installations sont utilisées pour la production d'énergies renouvelables. Font exception les cas où la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables est incompatible avec des intérêts de protection prépondérants ou disproportionnée pour d'autres motifs. La Confédération édicte les dispositions nécessaires. Elle peut prévoir des mesures de soutien financier.

Art. 197, ch. 15³

15. Disposition transitoire ad art. 89, al. 3^{bis} (Utilisation des surfaces appropriées pour la production d'énergies renouvelables)

¹ L'obligation d'utiliser les surfaces appropriées pour la production d'énergies renouvelables commence :

- a. en ce qui concerne les nouvelles constructions et installations ainsi que les mesures de transformation et de rénovation importantes, en particulier d'assainissement des toits, un an après l'acceptation de l'art. 89, al. 3^{bis}, par le peuple et les cantons ;
- b. en ce qui concerne les constructions et les installations existantes, 15 ans après l'acceptation de l'art. 89, al. 3^{bis}, par le peuple et les cantons ; dans des cas particuliers, le délai peut être prolongé jusqu'en 2050 pour éviter les cas de rigueur.

² L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 89, al. 3^{bis}, un an au plus tard après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

¹ Voir [Postulat Masshardt 19.3562](#) et [Rapport](#) du Conseil fédéral en exécution du postulat 193562 Nadine Masshardt du 6 juin 2019.

² RS 101

³ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Recommandation du Conseil de parti ⁴: soutien au lancement de l'initiative (majorité des 2/3).

⁴ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

BUDGET 2024

Budget 2024

	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
Recettes	9'069'895	9'279'690	7'360'749
Cotisations	2'253'751	2'264'800	2'254'165 ¹⁾
Cotisations des membres	2'008'268	2'014'800	2'004'165
Versements de solidarité	245'483	250'000	250'000
Récolte de fonds	4'448'548	3'477'195	3'399'984 ²⁾
Dons des membres	810'000	805'000	835'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'996'497	1'879'495	1'953'984
Dons divers	1'642'051	792'700	611'000
Legs	-	-	-
Ventes	232'797	194'795	195'300 ³⁾
Autres recettes	606'078	871'100	508'700 ⁴⁾
Dissolution des provisions	1'528'722	2'471'800	1'002'600 ⁵⁾
Dépenses	9'069'602	9'278'706	7'359'752
Frais de production	203'213	253'300	223'700 ⁶⁾
Coût d'achat des marchandises	233'092	15'500	6'300
Prestations de tiers	807'781	1'251'700	495'100 ⁷⁾
Frais de personnel et assurances sociales	4'072'674	4'794'281	4'413'077 ⁸⁾
Autres frais de personnel	133'078	180'120	180'800 ⁹⁾
Frais de location	354'307	367'200	362'190 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	94'953	53'500	51'500 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	5'297	5'500	5'500
Frais administratifs	719'714	755'740	510'780 ¹²⁾
Frais informatiques	130'936	115'700	122'900 ¹³⁾
Frais publicitaires (campagnes)	794'206	747'733	388'900 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	801'175	520'780	395'580 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	495'007	69'585	217'400 ⁵⁾
Amortissements	198'374	115'500	88'200 ¹⁶⁾
Résultat financier	38'226	32'567	15'200
Résultat extraordinaire	-12'433	-	-
Réduction des coûts matériels variables			-117'375
Résultat annuel	293	984	997

Budget 2024 - Centre de coûts

	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
Parti	1'762'199	1'527'188	1'511'498 ¹⁷⁾
Cotisations	2'238'706	2'250'300	2'240'365
Dons	813'789	805'000	835'000
Dépenses courantes	-133'159	-66'000	-69'900
Frais de personnel et généraux	-746'837	-932'581	-1'050'228
Congrès	-164'775	-160'000	-180'000
Conseil du parti	-28'566	-40'000	-36'000
Projets de développement	-64'315	-150'000	-50'000
Dépenses présidence	-22'782	-32'000	-26'100
Dépenses des commissions	-745	-6'000	-7'800
Indemnités de la présidence yc dépenses	-85'705	-95'291	-95'319
Dépenses de la vice-présidence	-30'240	-30'240	-30'240
Relations internationales	-13'172	-16'000	-18'280
Formation	-254'199	-269'183	-451'712 ¹⁸⁾
Frais de personnel et généraux	-194'432	-164'283	-339'997
Formation collaborateurs-trices partis cant./commun:	-	-15'500	-13'325
Formation membres titulaires de fonctions	-2'088	-14'000	-26'580
Formation membres/personnes intéressées	-	-14'200	-27'760
Congrès d'été	-34'472	-32'500	-
Développement de membres	-9'704	-7'200	-20'250
Economie & démocratie	-	-5'000	-4'600
Séminaire sur la politique communale	-8'504	-11'500	-14'200
Conférence PS des villes suisses	-5'000	-5'000	-5'000
PS60+	-114'120	-119'347	-115'999 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-74'468	-75'647	-78'999
Dépenses courantes	-299	-5'400	-200
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000
CD/AD/AM	-21'093	-24'650	-19'800
Rencotres thématiques/campagnes	-11'260	-6'650	-10'000
PS Migrant-e-s	-72'093	-79'306	-95'242 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-61'476	-63'806	-81'292
Dépenses courantes	-10'137	-10'000	-13'950
Dépenses de la présidence	-480	-5'500	-
JS/Juso	-168'219	-183'482	-194'272 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-168'219	-183'482	-194'272

	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
PS Femmes	-140'841	-157'032	-128'753 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-109'307	-106'032	-80'853
Courriels du PS Femme	30'037	7'500	9'000
Dépenses courantes	-3'749	-5'000	-4'650
Dépenses de la présidence	-4'460	-10'500	-10'250
Assemblée des membres	-11'127	-18'000	-16'200
Campagnes	-42'235	-25'000	-25'800
PS queer	-34'085	-59'404	-76'516 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-25'749	-44'404	-62'896
Dépenses courantes	-8'336	-15'000	-13'620
Publications	-397'284	-680'912	-555'087 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-141'085	-391'312	-306'887
links	-73'022	-105'200	-97'570
socialistes	-34'643	-45'100	-41'100
ps.ch	-36'800	-38'300	-36'630
Raport annuel	-	-16'000	-14'400
Archives photographiques	-586	-	-
Magazine « direct »	-111'148	-85'000	-58'500
Campagnes et communion	-1'374'445	-1'032'876	-804'856 ²⁵⁾
Frais de personnel et généraux	-1'339'322	-1'458'211	-1'371'623
Dépenses courantes	-1'425	-5'000	-4'750
Campagnes	-26'164	-155'000	-136'500
Journaux de votations	-23'391	-30'000	-42'150
Vidéos	-	-50'000	-27'000
Référendums	-764'654	-100'000	-66'000
Initiatives	-798'587	-576'664	-458'333
Elections 2023	-287'822	-1'653'000	-
Récolte de fonds en ligne	497'921	677'000	511'500
Dissolution Provisions campagnes/élections	1'369'000	2'318'000	790'000
Mobilisation	-492'979	-247'706	-344'751 ²⁶⁾
Frais de personnel et généraux	-530'068	-253'701	-386'771
Dépenses courantes	-3'123	-11'100	-13'980
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	40'212	17'095	56'000
Récolte de fonds	1'285'477	1'303'045	1'256'688 ²⁷⁾
Frais de personnel et généraux	-452'913	-451'864	-456'897
Diss./approvisionnement des provisions	-70'340	-39'585	-17'400
Résultat de la collecte de fonds	1'996'497	1'879'495	1'953'984
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-9'667	-30'000	-40'000
Part revenant aux partis cantonaux	-178'100	-55'000	-183'000
Assainissement financier	-	-	-
Résultat Shop	882	-	-
Résultat annuel	293	984	997

Commentaire sur le budget 2024

Le budget 2024 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres est basé sur le nombre de ceux-ci au début de 2023 et tient compte d'une légère augmentation. Les partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au parti national. Les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux sont budgétisés en fonction des crédits effectifs des années précédentes.

2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont présentés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). La budgétisation des dons s'opère en tenant compte des recettes effectives des années précédentes. Par rapport à l'année électorale 2023, les recettes budgétisées sont légèrement inférieures. Les recettes totales sont inscrites au budget en fonction de l'année 2022, en tenant compte des effets non récurrents de l'époque (don substantiel et action de collecte en faveur de Solidar Suisse).

Ce poste comprend les recettes de la collecte de fonds publique réalisée avec les mailings de dons et les dons du Groupe 2027 ainsi que, sous Dons divers, les recettes issues des campagnes de récolte de fonds électroniques, de même que de l'appel aux dons adressé aux destinataires de *links* et de *socialistes* ainsi qu'aux membres des Femmes socialistes suisses et du PS60+.

3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont inscrites conformément au budget de l'année précédente. Les recettes comprennent en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales ainsi que les recettes de manifestations prévues.

4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien versées par les communes ou les cantons où sont organisés les apéritifs des Congrès. Les indemnités versées par le groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations de la secrétaire générale et du secrétaire général, des responsables des médias, de la responsable des finances et de la responsable des ressources humaines sont légèrement supérieures aux valeurs inscrites au budget 2023. La contribution du groupe parlementaire à la campagne électorale disparaît en 2024.

5. Variation des provisions

Le budget 2024 prévoit la libération de provisions existantes pour un montant total d'environ 1 002 000 francs. Parallèlement, des provisions d'un montant d'environ 217 000 francs seront constituées :

- Des provisions en faveur des référendums/des initiatives et des campagnes seront dissoutes pour un montant d'environ 940 000 francs.
- De nouvelles provisions d'un montant de 150 000 francs seront constituées pour les élections de 2027.
- Des provisions d'un montant d'environ 63 000 francs seront libérées pour couvrir les amortissements résultant des investissements dans la base de données de récolte de fonds, dans l'outil de campagne de mobilisation étendu utilisé pour l'administration des missions des bénévoles ainsi que pour le développement de la collecte de fonds.
- La constitution de provisions d'un montant d'environ 57 000 francs est prévue en faveur de projets de collecte de fonds.
- Par ailleurs, les provisions pour la TVA due seront augmentées de 10 000 francs. La procédure de clarification sur l'assujettissement à la TVA n'est pas encore terminée.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-es du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Conseil de parti, qui en informe le Congrès. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire.

6. Frais de production

Les frais de production sont inscrits à un niveau plus bas qu'en 2023. Cela concerne les frais de production de *links*, *socialistes* et *ps.ch* ainsi que des journaux de votations. En 2023, un journal d'élections était en outre inclus dans le calcul.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* et aux Femmes socialistes suisses ainsi que les dépenses pour les mailings envoyés dans le cadre des campagnes.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec le guide testamentaire du PS ainsi que pour des projets portant sur le développement continu de la récolte de fonds. En 2024, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

7. Prestations de tiers

Les dépenses comprennent entre autres les rémunérations versées à des agences dans le cadre des campagnes et des projets, les rétributions versées pour les projets de formation ainsi que pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications. Les traductions comprennent les services de tiers et les traductions simultanées pour les Congrès ainsi que les conférences et réunions des organes. À quoi s'ajoute la traduction en langue des signes à l'occasion des Congrès ainsi que pour le contenu du site web en langue des signes et en langage élémentaire.

Après l'année électorale, les dépenses pour les honoraires de tiers inscrites au budget sont moins élevées.

Le budget pour les traductions est quasi inchangé par rapport à 2023. Depuis 2022, les traductions en italien se multiplient.

8. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2023, le pourcentage de postes total (groupe parlementaire non inclus) diminue d'environ 520 %, passant à 3265 % (stages inclus ; 3875 % si groupe inclus ; année précédente : 4418 %). En conséquence, en 2024, les frais de personnel diminuent (groupe parlementaire non inclus) de quelque 380 000 francs, pour atteindre un total d'environ 4,4 mio de francs.

Un pourcentage de postes d'environ 270 % correspond à des emplois temporaires. Par rapport à l'année précédente, le pourcentage de postes à durée indéterminée augmente, pour passer de 2390 % à environ 3000 % (les engagements à durée déterminée sont convertis en engagements à durée indéterminée).

La modification des pourcentages de postes par rapport à l'année précédente est détaillée dans les explications relatives aux différents domaines.

9. Autres frais de personnel

Les autres frais de personnel sont inchangés par rapport à ceux du budget 2023.

10. Frais de location

Le budget alloué aux dépenses relatives à des locaux ne change guère par rapport à 2023. Comme précédemment, il comprend la location des bureaux du Secrétariat central, d'un local supplémentaire pour un studio vidéo (à partir de juin 2022) ainsi que la location de locaux externes pour divers événements.

11. Entretien, réparations, leasing

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Sont pris en compte deux Congrès du parti (un de 1 jour et un de 2 jours ; en 2023, 1 jour était prévu pour chaque Congrès), les séances du Conseil

de parti ainsi que les séminaires de formation ainsi que les assemblées et événements des organes.

12. Frais administratifs

Le total des frais administratifs pour 2024 est inférieur d'environ 511 000 francs aux valeurs inscrites au budget 2023. Les dépenses pour les imprimés, les frais de port et les honoraires pour d'autres prestations sont notamment inférieures à celles de l'année électorale 2023.

13. Frais informatiques

Les dépenses informatiques (licences et maintenance), budgétisées à environ 123 000 francs, sont légèrement supérieures à celles de 2023.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les annonces et les campagnes publicitaires dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives. Les campagnes dans les médias sociaux sont aussi comptabilisées sous ce poste. Par rapport à l'année électorale 2023, les dépenses sont budgétisées à la baisse dans la plupart des domaines.

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti sont moins élevés d'environ 125 000 francs par rapport à 2023.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est prise en compte avec le montant maximal sur la base des recettes de la collecte de fonds budgétisées. Les règlements sur la participation des partis cantonaux aux recettes de la collecte de fonds du PS Suisse, adoptés à la fin de l'année 2019, servent de base de calcul. La participation effective sera fonction des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2024.

Les contributions aux organisations, qui comprennent entre autres les contributions aux campagnes des comités et des associations de soutien, sont moins élevées en 2024, car la participation du PS Suisse aux frais de personnel des chargés-es de campagne dans le cadre des élections 2023 dans les cantons est supprimée.

Les autres dépenses liées aux événements sont elles aussi moins élevées. Elles comprennent les frais d'apéritifs, de restauration et diverses dépenses dans le cadre des Congrès du parti ainsi que des séances de la présidence, du Conseil de parti et des commissions et dans le cadre des séminaires de formation.

Le budget 2024 prévoit une cotisation de membre à l'Alliance progressiste (PA). Avec effet rétroactif à partir de 2018, l'adhésion au Parti socialiste européen (PSE) par des États non membres de l'UE n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est supprimée, du moins pour l'instant. Un budget légèrement plus élevé est prévu en 2024 pour l'entretien des contacts avec les partis frères étrangers.

16. Amortissements

Les amortissements pour les systèmes exploités en interne – système de gestion des données des membres, base de données de récolte de fonds, outil de la campagne de mobilisation – diminuent, comme déjà en 2023, cela en raison d'investissements plus faibles par rapport aux investissements initialement élevés et, par conséquent, à des amortissements plus élevés dans un passé récent.

Centres de coûts

D'un montant total de 1 404 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel Support et IT ainsi que Finances/Controlling et Ressources humaines, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port), ainsi que les dépenses informatiques et les amortissements – sont légèrement plus bas que l'année précédente. Un pourcentage de postes – n'incluant pas les apprenti-es – correspondant à environ 650 % (année précédente : 630 %) est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

17. Parti

Les prévisions de recettes se font sur la base du nombre de membres au début de l'année 2023 et tiennent compte d'une légère croissance du nombre de membres. Les dons des membres ont été séparés en proportion de la part qu'ils représentent depuis de nombreuses années dans le produit total de la collecte. Pour la planification des revenus de la collecte de fonds, voir le commentaire sur la collecte de fonds et sur le centre de coûts Récolte de fonds.

Les coûts des réunions des organes statutaires du parti correspondent à ceux des années 2022 et 2023. Un Congrès de 1 jour et un Congrès de 2 jours sont prévus en 2024 (2023 : deux Congrès de 1 jour). Pour les Congrès du parti, à côté du français et de l'allemand, des traductions en italien sont aussi prévues depuis l'entrée en vigueur des nouveaux statuts. Depuis 2022, des fonds sont prévus pour des projets de développement. Ceux-ci se situent à la jonction entre la communication, la campagne et le travail du parti. Ils sont destinés à renforcer le PS et à permettre la réalisation de projets exploratoires. Pour 2024, la somme prévue à cet effet est réduite par rapport aux années précédentes. Les frais de fonctionnement de la présidence tiennent également compte des fonds destinés aux études et sont conformes à ceux de l'année précédente.

Les quelque 540 % de pourcentage de postes au total (année précédente : 535 %) correspondent au pourcentage de l'année précédente. Ce chiffre comprend un pourcentage de postes de 40 % qui est limité dans le temps.

18. Formation

Le budget de formation, d'un montant d'environ 492 000 francs, est supérieur au budget 2023.

Les frais de matériel comprennent les dépenses liées à l'organisation de modules de formation pour différents groupes d'interlocuteurs-trices : collaborateurs-trices des partis cantonaux et communaux, membres titulaires de fonctions (fonctions internes au parti et fonctions d'autorités élues) ainsi que membres/personnes intéressées. En 2024, il est de nouveau prévu d'organiser la Journée de politique communale pour les membres des autorités du PS dans les petites communes et de soutenir la Conférence PS des villes suisses. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine du recrutement de membres ainsi que dans le domaine Économie et démocratie.

En 2024, un pourcentage de postes de 130 % au total est inscrit au budget (année précédente : 80 %), dont un pourcentage de 20 % limité dans le temps. Les pourcentages de poste prévus en 2024 dans le domaine mobilisation reprendront probablement aussi des tâches dans le domaine du recrutement de membres.

19. PS60+

Le total des dépenses est conforme au budget 2023. Il couvre toujours un pourcentage de postes global de 40 %, les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes.

20. PS Migrant-e-s

Comme en 2023, un pourcentage de postes de 40 % (sans compter la part des stages) est prévu. L'augmentation des frais de personnel correspond à la part de 20 % de pourcentage de postes qu'un stage consacre au soutien du PS Migrant-e-s. Les frais de fonctionnement généraux ainsi que les frais de fonctionnement et les dépenses pour la présidence et le Comité directeur restent inchangés.

21. Jeunesse socialiste suisse

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire centrale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs-trices de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 25 000 francs.

22. Femmes socialistes suisses

Le budget des Femmes socialistes comprend, comme précédemment, un pourcentage de postes de 50 % (10 % supplémentaires sont financés par le groupe parlementaire PS). Les dépenses pour les frais de matériel sont comparables à celles de l'année précédente. Les recettes de dons provenant du mailing des Femmes socialistes ont été budgétisées en 2024 conformément aux recettes des années précédentes.

23. PS queer

En 2024, un pourcentage de postes de 40 % est prévu (augmentation de 20 % à 40 % au mois d'août 2023 selon le budget 2023). Les frais de fonctionnement généraux ainsi que les frais de fonctionnement pour la présidence et le Comité directeur restent inchangés.

24. Publications

Un pourcentage de postes de 200 % est prévu pour les publications (2023 : environ 245 %).

Les coûts matériels des publications *links* (6 éditions), *socialistes* (4 éditions) et *ps.ch* (4 éditions) sont légèrement inférieurs à ceux du budget 2023. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes*, qui par le passé générait chaque fois des recettes nettes, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des recettes effectives des années précédentes. En 2020/21, une analyse de fond sur les journaux des membres (enquête auprès des lecteurs-trices) a été réalisée. Les premiers résultats ont été intégrés, mais le relancement général de la mise en page de *links* et de *socialistes* a été retardé, de sorte que des moyens sont de nouveau pris en compte dans le budget 2024. Des coûts matériels d'environ 59 000 francs ont été budgétisés pour direkt-magazin.ch.

25. Campagnes et communication

Dans le domaine Campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Trois journaux de votations sont prévus pour 2024.

Un pourcentage de postes de 715 %, sans les stages, est prévu pour 2024 (année précédente : 1195 %) dans le domaine des campagnes. Sur ce total, un pourcentage de postes de 175 % est limité dans le temps. Un pourcentage de postes d'environ 380 %, qui correspondait encore à des postes limités dans le temps en 2023, va être converti pour correspondre à des postes à durée indéterminée.

2023 a été une année exceptionnelle, car on a voté au niveau fédéral uniquement en juin. En 2024, il faut s'attendre à ce qu'il y ait de nouveau quatre dimanches de votations. Pour le PS, de nombreux objets sont de la plus haute importance.

Les points forts du budget 2024 dans le domaine des campagnes sont notamment la votation sur l'initiative d'allègement des primes du PS et les trois votations sur la prévoyance vieillesse (le référendum contre le projet néfaste de réforme des caisses de pension ainsi que la votation pour une 13^e rente AVS et celle sur la demande de relèvement de l'âge officiel de la retraite à 66 ans des Jeunes PLR). À cela s'ajoutent en 2024 des votations sur des référendums en cours. D'une part, sur l'affaiblissement du droit de bail. D'autre part, sur une extension des autoroutes à grand renfort de milliards.

Depuis 2018, la récolte de fonds en ligne est gérée dans le domaine Campagnes et communication. Sont prévues pour 2024 des recettes nettes provenant de la récolte de fonds en ligne à hauteur d'environ 512 000 francs. Pour la planification des revenus de la collecte de fonds en ligne, voir le commentaire sur la collecte de fonds et le centre de coûts Récolte de fonds.

Des provisions d'un montant total de 940 000 francs seront libérées en faveur des campagnes prévues.

26. Mobilisation

Les dépenses liées aux campagnes de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont affectées à ce groupe de centres de coûts.

Dans le domaine mobilisation, un pourcentage de postes d'environ 290 % (2023 : 300 %, stages non inclus) est prévu pour 2024. Ce chiffre comprend un pourcentage de postes temporaire correspondant à 30 %. Les pourcentages de postes prévus permettront en outre d'assumer des tâches dans le domaine du recrutement de membres, afin de faire avancer des projets locaux en s'appuyant sur un échange étroit avec les sections et les partis cantonaux.

27. Récolte de fonds

Les recettes de la récolte de fonds sont budgétisées en tenant compte des recettes effectives des années précédentes. Lors de la planification, il a notamment été tenu compte du fait que les objets soumis à votation concernaient des thèmes centraux du PS Suisse.

Le produit net des actions de recherche de fonds indiqué et des dons des membres (centre de coûts Parti) correspond au produit effectif de 2022. Les recettes de la récolte de fonds électronique, qui figure dans le domaine Campagnes et communication, sont également budgétisées en fonction des recettes effectives de l'année 2022. Voir aussi le commentaire sur la recherche de financement.

Dans le centre de coûts Récolte de fonds est prévu un pourcentage de postes de 270 % (année précédente : 295 %) au total.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est prise en compte avec le montant maximal sur la base des recettes de récolte de fonds budgétisées. Les nouveaux règlements sur la participation des partis cantonaux à la récolte de fonds du PS Suisse, adoptés lors de la Conférence de coordination du 29 novembre 2019, servent de base de calcul. La participation effective dépendra des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2024.

Sur les provisions existantes pour les projets de récolte de fonds, environ 57 000 francs seront libérés en 2024, cela pour couvrir les amortissements sur l'investissement dans la nouvelle base de données pour la récolte de fonds et pour les mesures relatives aux nouveaux projets de récolte de fonds et au guide testamentaire nouvellement réédité. Par ailleurs, des

provisions relatives à de futurs investissements seront constituées sur la base des règlements susmentionnés.

Recommandation du Conseil de parti : adoption le budget 2024.

CRÉDIT ADDITIONNEL AU BUDGET 2024

Financement d'un poste supplémentaire à 40% pour les Femmes socialistes

Contexte

Ces dernières années, le mouvement féministe a connu une nette progression. Le PS a lui aussi pu en profiter : la campagne de votation sur le « mariage pour tous », la consultation sur la révision du droit pénal en matière sexuelle, le débat public qui a suivi et la grève féministe ont permis de mobiliser des milliers de nouvelles personnes. Les analyses des élections et le nombre de nouvelles adhésions montrent également ceci : nous progressons en particulier chez les femmes jeunes. Organe du PS Suisse, les Femmes socialistes suisses contribuent notablement à ce phénomène. Grâce à des représentantes compétentes et crédibles, nous façonnons l'image du PS Suisse de telle manière qu'il soit LE parti de l'égalité.

Parmi les campagnes qui ont connu un succès particulier au cours des quatre dernières années, on peut citer celle sur le droit pénal en matière sexuelle : 11 710 personnes ont répondu à l'appel public à participer à la phase de consultation, et de nombreuses nouvelles adresses ont pu être collectées. La consultation a été suivie d'un module de formation dispensé dans de nombreuses sections du PS et des Femmes socialistes suisses, d'une manifestation à Zurich et d'une collaboration avec des organisations telles que Brava, Campax et Amnesty. La personne titulaire du poste a en outre soutenu nos parlementaires sur des questions de fond et stratégiques. Cette implication et cette ténacité ont porté leurs fruits : le 16 juin 2023, le Parlement a adopté le nouveau droit pénal en matière sexuelle.

Il reste beaucoup à faire en matière de politique de l'égalité au cours de la nouvelle législature également. Nous, les Femmes socialistes suisses, voulons accorder une attention particulière au financement de la lutte contre la violence. Ces dernières années, d'importantes interventions ont certes été adoptées au Parlement, mais la mise en œuvre ne suit pas. Si nous prenons au sérieux la lutte contre la violence, nous devons aussi nous doter des ressources nécessaires – provenant tant de la Confédération que des cantons et des communes. Il n'existe actuellement aucun calcul précis des ressources consacrées à la prévention de la violence sexospécifique et à la lutte contre celle-ci.

Pour pouvoir, dans les années à venir, aller de l'avant aux niveaux parlementaire et public en matière de prévention de la violence sexospécifique et de lutte contre celle-ci, nous devons effectuer un important travail de fond et de réseau. Pour cela, nous avons besoin de plus de ressources humaines. La direction des Femmes socialistes suisses souhaite donc à l'avenir disposer d'un poste supplémentaire à 40 %. Des discussions en ce sens ont déjà eu lieu avec la délégation du personnel. Se pose maintenant la question du financement du poste.

Financement

Les coûts salariaux d'un poste supplémentaire à 40 % (CHF 49 400.-/an) dépassent le budget et les provisions des Femmes socialistes suisses seront bientôt épuisées. L'objectif est donc de pouvoir financer le poste via des dons substantiels. Un concept de collecte de fonds

doit être élaboré à cet effet d'ici au mois de février, et le financement complet doit être mis en place d'ici à l'été 2024. Pour les 10 premiers mois (de janvier à octobre 2024), le financement doit être assuré par la dissolution des provisions des Femmes socialistes suisses.

Proposition

Un crédit additionnel de CHF 42 000.– est demandé pour le financement du poste à 40 % de janvier à octobre 2024. Pour cela, les provisions des Femmes socialistes suisses doivent être dissoutes.

Recommandation du Conseil de parti : approbation du crédit additionnel.

RAPPORT DU CONSEIL DE PARTI SUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE 2022/2023

Adopté lors de la séance du Conseil de parti tenue le 1^{er} décembre 2023 à Olten.

Remarques préliminaires

Le Conseil de parti est tenu, en vertu des statuts du PS Suisse (notamment les articles 14.7a, 14,7 l, 15,5 et 15,8 n), de présenter un rapport annuel au Congrès du PS Suisse. Le Conseil de parti n'ayant commencé ses activités qu'au début de l'année 2022, il a été décidé de renoncer à la présentation de ce rapport au début, afin d'acquérir dans un premier temps de l'expérience avec le nouvel organe. À partir de 2024, le rapport sera établi annuellement, conformément aux dispositions statutaires. La détermination des objectifs politiques quadriennaux pour la mise en œuvre du programme du parti, également prescrits par les statuts, doit avoir lieu, après le début de la nouvelle législature, une première fois lors du Congrès de deux jours qui se tiendra à l'automne 2024 à Davos. Le présent rapport ne peut donc pas encore prendre position sur la réalisation des objectifs.

Participation des membres (art. 15.5 des statuts)

Le Conseil de parti est chargé d'examiner régulièrement les formes possibles de participation élargie des membres et d'en faire rapport au Congrès. À cet égard, la mise en œuvre de la révision des statuts de 2021/2022 est au cœur de la période sous revue. Il s'agissait et il s'agit toujours d'un processus de longue haleine, qui a exigé et exige toujours un certain nombre de ressources de la part du Secrétariat central. Les Commissions thématiques nouvellement créées (art. 21 des statuts), qui ont depuis lors remplacé les anciennes commissions spécialisées, constituent une forme centrale de participation active d'un maximum de membres du parti. Dans l'intervalle, une commission supplémentaire a également déjà été créée (Commission thématique « Logement et politique foncière ») et la création d'autres Commissions thématiques est envisagée. On a cherché de nouvelles co-présidences pour toutes les Commissions thématiques, conformément aux dispositions statutaires. Celles-ci ont été élues lors du Congrès qui s'est tenu à la fin du mois d'août 2023 à Bienne. Les listes des membres de toutes les Commissions thématiques ont été épurées – toutes les membres des Commissions thématiques ont été priées de manifester leur intérêt pour la poursuite de la collaboration. Parallèlement, on cherche via les Partis cantonaux de nouvelles et de nouveaux membres pour les Commissions thématiques. Le but est de donner à ces organes importants une assise aussi large que possible et d'en faire des lieux importants de discussion et de participation au sein du Parti. Les Forums (art. 22 des statuts) constituent eux aussi des formes importantes d'implication de cercles aussi larges que possible. Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, un Forum a été officiellement approuvé : la Plateforme réformatrice. Tant les Forums que les Commissions thématiques sont représentés par un-e membre autorisé-e à voter au sein du Conseil de parti du PS Suisse.

Il convient de compléter ces formes de participation institutionnelle par d'autres formes – élargies – de participation. Les offres de formation du parti en font partie. Elles sont disponibles à la page Internet <https://www.sp-ps.ch/fr/ps-formation/> et s'adressent aux membres

et aux personnes intéressé-es ainsi qu'aux membres du parti exerçant des fonctions (internes ou publiques). Le 5 avril 2023 s'est tenu un webinaire sur la « Participation au niveau communal », destiné en premier lieu à nos élu-e-s au niveau communal. À l'aide d'exemples de cas, les représentant-es du PS ont exposé les possibilités concrètes de participation de la population sur place (dans les localités). Par ailleurs, le 20 novembre 2023, un webinaire a été proposé en collaboration avec l'association « *Liquid Democracy* », proche du SPD (Parti socialiste d'Allemagne), sur le thème « Codécision avec des instruments en ligne ».

Présentation sommaire du travail du Conseil de parti au cours de la période 2022/2023

Comme la période sous revue s'étend exceptionnellement sur deux années (bien remplies) et que l'examen des objectifs fixés n'a pas encore eu lieu pour les raisons déjà mentionnées, il convient de résumer ici l'activité du nouvel organe — cela également dans l'optique d'une première évaluation des nouveaux statuts, au début de l'année 2024.

Le Conseil de parti s'est réuni une première fois le 25 mars 2022 à Berne. La première réunion a été précédée d'un processus complexe de planification et de désignation de toutes les délégué-es. Comme le Bureau du Conseil de parti, composé de trois personnes, n'a pu être élu que lors de la première séance, Urs Joller et Mario Carera ont accueilli les participant-es en tant que « présidence des jeunes et présidence des sénior-es ». Alizée Rey (FR), Carlo Lepori (librement élu/TI) et Miriam Locher (BL) ont été élu-es au Bureau. La direction du parti et le Secrétariat central ont donné des informations sur l'actualité (comme ils le feront à l'avenir à chaque séance). Puis, différents points en lien avec la constitution du nouvel organe ont été traités, notamment celui de l'adoption du règlement du Conseil de parti. Le thème principal, en termes de contenu, était la politique fiscale. Le 24 juin 2022, les délégué-es du Conseil de parti se sont réuni-es à Neuchâtel. Le document sur l'Europe élaboré par le parti, qui a fait l'objet de discussions approfondies au sein du Conseil de parti avant d'être soumis à l'attention des personnes participant au Congrès de Bâle et qui a finalement été adopté, était au centre de la réunion. Le Conseil de parti a également adopté un papier de position sur le blanchiment d'argent, présenté par Fabian Molina. Des règlements supplémentaires et la planification annuelle 2023 ont été adoptés, et les recommandations de vote pour les votations de septembre ont été arrêtées. La mise en œuvre du passage des statuts concerné — selon lequel le Conseil de parti peut décider des recommandations de vote à la place du Congrès (art. 15.8 g des statuts) — a fait ses preuves et permet de tenir compte de l'actualité et du calendrier de la Chancellerie fédérale. La direction du parti souhaite toutefois continuer de faire adopter le plus grand nombre possible de recommandations de vote par le Congrès. Les élections fédérales, dont la préparation battait son plein depuis un certain temps déjà, ont constitué un autre point fort de la réunion de juin. Le 7 octobre 2022, le Conseil de parti s'est réuni en ligne. De nouveau, plusieurs règlements en suspens ont été soumis à discussion et adoptés. Le règlement sur les dons et la question de l'acceptation des dons d'entreprises ont notamment donné lieu à des débats animés. La réunion a fait la part belle au thème du pouvoir d'achat, avec un exposé de David Gallusser (USS) et des exemples de « *best practice* » dans différents cantons.

Le 11 novembre 2022, le Conseil de parti s'est réuni à Bellinzzone et a adopté plusieurs résolutions, notamment sur l'autodétermination numérique et l'égalité. La demande de reconnaissance de la Plateforme réformatrice en tant que Forum du PS Suisse a fait l'objet d'une discussion engagée. La demande a finalement été clairement approuvée. Un papier de position a été soumis à discussion et adopté dans le cadre d'une priorité thématique consacrée à la pauvreté. Parmi les confrencier-ères invité-es, il y avait des représentant-es de l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière). Lors de cette séance, tout comme lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 novembre à Berne, les élections de remplacement au Conseil fédéral (démission de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga) ont relégué les autres thèmes au second plan. La question de la prise de position du Conseil de parti à l'adresse du Groupe socialiste aux Chambres fédérales a fait l'objet d'intenses discussions. Le Conseil de parti a finalement décidé de ne pas prendre position nominativement et de formuler une recommandation générale.

Le 20 janvier 2023 s'est tenue une séance extraordinaire en ligne du Conseil de parti. Le but de celle-ci était de préparer les points à traiter lors du Congrès du 25 février 2023, notamment celui de la prise de position sur la réforme fiscale de l'OCDE. Le Conseil de parti a finalement recommandé la liberté de vote, mais le Congrès a ensuite décidé de voter non. La première séance ordinaire a conduit le Conseil de parti à Olten le 24 mars 2023, où une résolution sur la crise bancaire a été adoptée. Manuel Zwysig (Ville de Genève) a été élu au Bureau du Conseil de parti en remplacement d'Alizée Rey, qui s'est retirée, et la proposition de voter non à la réforme de la LPP ainsi que le soutien au référendum correspondant ont été réaffirmés. La réunion tout entière a gravité autour de la campagne électorale en lien avec les élections fédérales d'octobre. La réunion du 12 mai 2023 a eu lieu à Lausanne, où les Commissions thématiques prescrites par les nouveaux statuts ont été constituées en vue du Congrès qui s'est tenu fin août à Bienne. Le Conseil de parti s'est prononcé sur d'autres dossiers avant de soumettre ses décisions au Congrès, notamment sur le soutien à l'initiative pour l'inclusion (initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées »). Une présentation et une discussion sur le thème du développement des membres ont suivi, dans le sens d'une priorité thématique consacrée au « savoir-faire » au sens large – les élections étaient de nouveau au centre de l'attention. Le 8 septembre 2023, le Conseil de parti s'est réuni en ligne. Cette fois encore, il s'est penché sur les élections et a traité notamment le thème des salaires minimums, en collaboration avec l'USS et en donnant des exemples de cas tirés de certains cantons et grandes villes. Les syndicats se consacrent assidûment à cette question depuis 25 ans, et ils ont régulièrement obtenu des succès importants en faveur des travailleur-euses des branches à bas salaires. En ce qui concerne les prochaines élections au Conseil fédéral, il a été décidé, après une discussion approfondie, de renoncer une nouvelle fois à une recommandation nominative, mais néanmoins de rédiger un rapport destiné au Groupe socialiste aux Chambres fédérales. La séance extraordinaire du Conseil de parti consacrée aux élections au Conseil fédéral a eu lieu le 23 novembre 2023 à Berne. Comme il l'avait déjà décidé, le Conseil de parti n'a pas émis de recommandation nominative, mais a recommandé au d'opter pour un ticket à deux. La dernière réunion du Conseil de parti de l'année 2023 s'est tenue le 1^{er} décembre à Olten. Lors de cette séance, les participant-es ont défini les recommandations de vote pour les votations de mars, soumis à discussion les points du Congrès de fin février à Genève et traité différentes propositions

(entre autres sur le thème de la neutralité). La rétrospective des élections fédérales ainsi que l'évaluation de la campagne électorale ont constitué un point fort de la réunion.

POINT 15 DE L'ORDRE DE JOUR : PROPOSITIONS, RÉOLUTIONS ET RAPPORTS

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE PARTI : POUR UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET UNE PAIX JUSTE AU PROCHE-ORIENT !

Le PS condamne fermement la violence exercée par le Hamas et l'État d'Israël contre les civil-es. Rien ne peut justifier les terribles attaques terroristes du 7 octobre 2023 perpétrées par le Hamas contre des résident-es israélien-nes. Les assassinats ciblés, les violences sexuelles et les prises d'otages de civil-es sont particulièrement cruels. De même, les opérations militaires menées par l'État d'Israël dans la bande de Gaza et en Cisjordanie sont inacceptables lorsqu'elles tuent la population civile et bombardent des écoles, des hôpitaux et des camps de réfugié-es. Les attaques ciblées contre des civil-es doivent toujours être condamnées sans réserve, quelles que soient les circonstances.

Toutes les parties au conflit doivent se conformer au droit international humanitaire.

Le respect du droit international humanitaire est la base même de la protection des populations civiles et de la pérennité de la volonté de paix. Toutes les attaques et mesures dirigées contre la population civile sont inacceptables, peu importe quel camp en est l'auteur : qu'il s'agisse du blocus complet de la bande de Gaza, les bombardements aveugles, des actions de représailles collectives contre la population de Gaza ou des colonies situées dans les territoires occupés, ou encore des attaques militaires que le Hamas et d'autres groupes armés lancent délibérément contre la population civile israélienne. L'utilisation par le Hamas de la population de la bande de Gaza comme bouclier humain est inacceptable. Le PS appelle toutes les parties à accorder aux organisations humanitaires, par exemple à la Croix-Rouge, un accès illimité aux prisonnier-ères et aux blessé-es.

Il faut que soit décrété un cessez-le-feu immédiat, afin que l'on puisse sans délai fournir une aide humanitaire et avoir une base pour des négociations de paix.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique. Les habitant-es de la bande de Gaza ont besoin qu'on leur livre de toute urgence une aide humanitaire substantielle, ce qui n'est (toutefois) pas réalisable sans cessez-le-feu. En outre, un cessez-le-feu immédiat est nécessaire si l'on veut créer une chance réaliste de parvenir à une solution négociée. Car une chose est claire : le seul objectif imaginable est une paix juste et durable au Proche-Orient. Pour cela, il faut fixer des objectifs politiques réalisables. Vu l'escalade actuelle des actes de guerre entre le Hamas et Israël, les points énumérés ci-dessous revêtent un caractère plus urgent que jamais.

Le PS réitère sa demande de cesser immédiatement toute coopération militaire et tout commerce de matériel de guerre avec tous les États de la région du Proche-Orient.

Cela s'impose au plus tard depuis l'entrée en vigueur du contre-projet à l'initiative dite correctrice le 1^{er} mai 2022, ne serait-ce que parce que la loi suisse n'autorise pas l'exportation

de matériel de guerre si le pays de destination est impliqué dans un conflit armé interne ou international ou viole gravement et systématiquement les droits humains.

Il faut soutenir les forces pacifistes. Israël et la Palestine n'ont pas besoin d'une attribution de la responsabilité exclusive du conflit à l'autre camp ni d'une nouvelle aggravation des tensions, mais d'une base politique permettant de renforcer, dans toute la région, notamment les forces (pour la plupart issues de la société civile) qui s'engagent pour les droits humains, la démocratie et une paix juste et durable dans le cadre d'une solution fondée sur la coexistence des deux États. Cela ne sera possible que si l'on ne se concentre pas sur l'aggravation de la spirale négative. Il s'agit plutôt d'identifier les points de départ d'évolutions positives et de consolider celles-ci. Il convient donc d'intensifier le soutien aux forces pacifistes et attachées aux droits humains et à la démocratie. C'est ici que la politique étrangère de la Suisse doit elle aussi intervenir.

La politique étrangère suisse soutient activement les solutions démocratiques et pacifiques ainsi que le travail de l'ONU. Un multilatéralisme équitable, inclusif et fondé sur le droit international est essentiel pour se rapprocher d'une paix juste et durable. La politique étrangère suisse doit tout mettre en œuvre pour assurer le financement durable de l'UNRWA⁵ – principal vecteur du multilatéralisme dans la région –, la protéger des attaques injustifiées qu'elle subit, s'opposer résolument à l'attisement du conflit par les interventions de grandes puissances ainsi que de puissances régionales et soutenir au contraire toutes les approches constructives. L'engagement de la politique étrangère suisse en faveur d'une Palestine unie et démocratique est également essentiel. En outre, la Suisse doit intensifier son travail et son soutien aux forces de la société civile qui, dans toute la région, s'engagent en faveur des droits humains, de la bonne gouvernance et de la réconciliation. Il faut s'opposer fermement aux multiples tentatives visant à restreindre leur marge de manœuvre (« shrinking space »).

Le respect du droit international reste déterminant. Il n'y a pas de paix juste et durable sans respect du droit international. Toute solution négociée doit partir des trois piliers du droit international : l'objectif d'une solution fondée sur la coexistence des deux États sur la base des frontières de 1967, la reconnaissance du droit au retour et la clarification du statut de Jérusalem, que la Palestine et Israël revendiquent tous deux comme capitale. L'Initiative de Genève, toujours d'actualité, a montré que ces questions pouvaient être résolues sur la base du droit international. Le PS demande avec insistance que les négociations de paix soient menées sur ces trois piliers.

La politique de colonisation israélienne dans les territoires occupés doit être stoppée immédiatement. La politique de colonisation dans les territoires occupés – par la destruction de maisons palestiniennes et la construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement – constitue une grave violation du droit international humanitaire. Derrière tout cela se cache une stratégie du fait accompli. La violence meurtrière exercée par l'armée

⁵ (« United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East » / Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)

israélienne et les colons radicaux à l'encontre des Palestinien-nes en Cisjordanie, qui s'est considérablement accrue depuis le 7 octobre 2023, doit cesser immédiatement.

Il faut mettre fin immédiatement à la discrimination structurelle des Palestinien-nes par l'État israélien : outre la politique inacceptable de colonisation, il faut aussi stopper sans délai la discrimination structurelle des Palestinien-nes par l'État israélien sur le territoire israélien et dans les territoires occupés. Cette inégalité de traitement est diamétralement opposée aux droits humains inscrits dans le droit international et constitue un obstacle à une paix durable.

Le PS demande à Israël d'arrêter, avec effet immédiat, les travaux d'édification du mur de séparation et de démanteler les portions existantes de l'ouvrage. En érigeant une « barrière de séparation » sur le territoire palestinien, et en annexant ainsi de facto le territoire palestinien, Israël viole le droit international. Comme la Cour internationale de justice l'a indiqué dans son avis juridique, Israël doit mettre un terme à la construction du mur de séparation et démanteler les portions de l'ouvrage situées dans le territoire palestinien occupé.⁶

Le Hamas est responsable des crimes commis depuis la bande de Gaza. Le Hamas doit immédiatement cesser ses attaques contre la population civile israélienne et libérer toutes les otages sans condition. Il porte la responsabilité des attaques menées depuis la bande de Gaza.

Israël a le droit à se défendre : les attaques terroristes perpétrées par le Hamas depuis la bande de Gaza le 7 octobre 2023 fondent le droit d'Israël à la légitime défense inscrit dans la Charte des Nations unies. Celui-ci doit toutefois être exercé de manière proportionnée : toute mesure doit être strictement destinée à la défense de l'État et ne doit pas aller au-delà ; les mesures de représailles, notamment, sont interdites. Or, les attaques d'Israël sur la bande de Gaza sont totalement disproportionnées, ce que le PS condamne avec la plus grande fermeté. En outre, le droit international humanitaire doit être respecté lors de l'application du droit à la légitime défense.

Le PS exige la fin de l'impunité et la poursuite (pénale) de tous les crimes de guerre. Le Conseil fédéral suisse est invité à s'engager pour que le gouvernement israélien et les autorités palestiniennes prennent des mesures appropriées pour mener des enquêtes indépendantes, crédibles et conformes aux normes internationales sur les violations du droit international humanitaire commises durant les conflits armés entre les deux belligérants. Les enquêtes de la Cour pénale internationale (CPI) contre le Hamas et Israël doivent être soutenues par toutes les parties.

La compréhension et l'échange doivent être les maîtres mots. Le PS a lui aussi la responsabilité d'intensifier ses contacts avec les voix qui, en Israël, en Palestine et dans le monde, contribuent à la compréhension mutuelle des populations israélienne et palesti-

⁶ Avis juridique de la Cour internationale de justice du 19 décembre 2003 : <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/131>

nienne ainsi qu'au renforcement des voix de la paix, en se distanciant de celles qui cherchent la confrontation. C'est aussi pour cette raison qu'il faut un engagement conséquent contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie en Suisse.

Recommandation du Conseil der parti : accepter.

RÉSOLUTION DES FEMMES SOCIALISTES SUISSES : LES FAMILLES ONT BESOIN DE TEMPS : PAS DE CONGÉ PARENTAL SANS AMÉLIORATION POUR LES DEUX PARENTS !

La naissance d'un enfant est un événement marquant. Pour le PS Suisse, il est clair que les familles doivent avoir la possibilité de s'organiser comme elles l'entendent, sans pression, durant les premières semaines et les premiers mois suivant la naissance. Cela passe par l'instauration d'un congé parental qui ne met pas les parents dans une situation moins favorable qu'aujourd'hui. C'est pourquoi le PS Suisse s'engage pour une solution qui exige une amélioration de la solution actuelle pour les deux parents et qui indemnise les personnes à revenus modestes à hauteur de 100 %.

En Suisse, le congé maternité dure 14 semaines et le congé paternité à peine deux semaines. Ces deux durées sont clairement insuffisantes ! Par congé parental, on entend une parenthèse rémunérée dans la vie professionnelle, temporellement proche de la naissance de son enfant et assortie d'un revenu de substitution et d'une garantie d'emploi. Il est grand temps de discuter de l'introduction d'un congé parental. Même le camp bourgeois a reconnu que le congé parental serait inévitable à l'avenir. Seulement, il veut en faire un projet de démantèlement sur le dos du parent qui accouche. Ce sera sans nous ! On ne saurait toucher au congé maternité en vigueur. Un congé parental ne peut être soutenu par le PS Suisse que s'il constitue une amélioration pour les deux parents. Car une fois de plus, il convient de souligner que l'égalité n'est pas synonyme de désavantages égaux, mais d'amélioration réelle pour tous les sexes. C'est précisément pour cette raison qu'un congé parental doit être conçu de telle façon que les familles puissent décider de la manière de répartir le congé entre les deux parents, afin que cela serve au mieux les intérêts de la famille.

Diverses études montrent qu'un congé parental a de nombreux effets positifs⁷ :

- **Une meilleure santé et des liens familiaux plus forts** : un congé parental favorise la bonne santé des parents et des enfants. En effet, il laisse par exemple plus de temps pour soutenir le développement cognitif des enfants, ce qui a une influence positive sur les performances scolaires. Le renforcement de la relation parent-enfant y contribue également.
- **Augmentation de l'activité professionnelle — diminution de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée — augmentation des revenus fiscaux** : les mères renoncent moins à une activité professionnelle, ce qui permet de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et est avantageux pour les finances publiques. Cela renforce également l'indépendance financière de la femme. Les mères cotisent davantage à leur caisse de pension, ce qui réduit leur pauvreté à la retraite et les rend moins dépendantes des prestations complémentaires à l'AVS.

⁷ [Argumentarium Elternzeit D.pdf \(admin.ch\)](#)

- **Une plus grande égalité** : un congé parental permet d'améliorer la répartition des tâches entre les parents au niveau de la prise en charge des enfants et des tâches ménagères. Tel est surtout le cas lorsque le père prend un congé de deux mois.

Le congé maternité et le congé paternité sont des acquis sociopolitiques qui existent aussi grâce à l'engagement du PS Suisse. Un congé parental permettrait de les développer et de les unifier.

Le PS Suisse demande l'introduction d'un congé parental qui remplisse les critères suivants :

- Le congé parental améliore réellement le congé maternité et le congé paternité en vigueur.
- Le congé parental contient une part obligatoire pour les deux parents.
- Les parents disposant de revenus modestes sont indemnisés à hauteur de 100 %.

Recommandation du Conseil der parti : accepter.

Die Internationale

Wacht auf, Verdammte dieser Erde,
die stets man noch zum Hunger zwingt!
Das Recht wie Glut im Kraterherde
nun mit Macht zum Durchbruch dringt.
Reinen Tisch macht mit dem Bedränger!
Heer der Sklaven, wache auf!
Ein Nichts zu sein, tragt es nicht länger,
alles zu werden, strömt zuhauf!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

Es rettet uns kein höh'res Wesen,
kein Gott, kein Kaiser, noch Tribun.
Uns aus dem Unrecht zu erlösen,
können wir nur selber tun!
Leeres Wort: der Armen Rechte!
Leeres Wort: der Reichen Pflicht!
Unmündig nennt man uns und Knechte,
dann tragt die Schmach nun länger nicht!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

In Stadt und Land, Ihr Arbeitsleute,
wir sind die stärkste der Partei'n.
Die Müssiggänger schiebt beiseite!
Diese Welt muss unser sein;
unser Blut sei nicht mehr Raben
und der mächt'gen Geier Frass!
Erst wenn wir sie vertrieben haben,
dann scheint die Sonn' ohn' Unterlass!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

L'Internationale

Debout les damnés de la terre !
Debout les forçats de la faim !
La raison tonne en son cratère...
C'est l'éruption de la fin.
Du passé faisons table rase !
Foule esclave, debout, debout :
le monde va changer de base,
nous ne sommes rien, soyons tout.

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
Ni Dieu, ni César, ni tribun.
Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes,
Décrétons le salut commun !
Pour que le voleur rende gorge.
Pour tirer l'esprit du cachot.
Soufflons nous-mêmes notre forge :
Battons le fer quand il est chaud !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Hideux dans leur apothéose,
les rois de la mine et du rail
Ont-ils jamais fait autre chose,
Que dévaliser le travail ?
Dans les coffres-forts de la bande,
ce qu'il a créé s'est fondu.
En décrétant qu'on le lui rende,
Le peuple ne veut que son dû !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !